

Aide-conducteur de travaux Bâtiment Tous Corps d'État et Travaux Publics

Commis d'entreprise

Certification professionnelle niveau IV

Alternance

La formation du BTP
par des professionnels du BTP

652 heures

14,00 € H.T.
de l'heure

Dates :

Nous consulter

Lieu

Toulouse

Objectifs

A l'issue de la formation, le salarié en formation sera capable :

- D'identifier, de maîtriser et d'utiliser, dans l'entreprise, l'ensemble des technologies, des techniques et des règles de l'art de sa spécialité ;
- D'étudier, de préparer, d'organiser et de gérer les chantiers de l'entreprise ;
- De maîtriser et d'utiliser les règles qui régissent l'économie du Bâtiment et des Travaux Publics ;
- De "se gérer" et de gérer les hommes ;
- De représenter l'entreprise ;
- D'affirmer son autonomie d'aide conducteur de travaux, sa capacité d'analyse et de critique.

Programme

- Technologie et techniques (144 heures)
- Organisation - Gestion (348 heures)
- Environnement professionnel (48 heures)
- Relationnel (48 heures)
- Projet final et jury (64 heures)

Inscription possible à un ou plusieurs modules seulement

Méthode pédagogique

- Une organisation pédagogique précise et méthodique qui rend le salarié en formation très rapidement autonome et responsabilisé.
- Des promotions de 15 stagiaires maximum, ce qui favorise une relation de proximité et de qualité avec les formateurs.
- Exposés théoriques.
- Etudes de cas pratiques et techniques.
- Mises en situation professionnelle à partir d'exercices issus de dossiers d'entreprise.
- Utilisation de l'informatique.
- Constitution de dossiers.

Projet final - Jury - Validation de la formation

- Epreuve écrite en temps limité sur les marchés publics et privés.
- Réalisation d'une préparation de chantier visant à évaluer les connaissances techniques, avec l'élaboration d'un budget de chantier et d'une approche de la sécurité et de l'environnement.

La soutenance sera réalisée sur le projet de fin de formation.

C'est le jury, composé de professionnels du BTP (salariés et dirigeants) qui décidera, à l'unanimité de ses membres, de l'attribution de la certification professionnelle de « Commis d'entreprise - Aide conducteur de travaux - bâtiment (tous corps d'état) et travaux publics, de niveau IV, enregistrée au Répertoire National des Certifications Professionnelles.

Public concerné

- Les salariés du BTP : individualisation du parcours en fonction du niveau de formation générale et des acquis professionnels.
- Jeunes de 19 à 26 ans et adultes demandeurs d'emploi de plus de 26 ans titulaires d'un CAP, BEP, BP, BAC PRO dans les différentes spécialités du BTP, ou plus.
- Personnes en reconversion professionnelle : sur examen du dossier en fonction des acquis et des expériences antérieures.

Modalités d'entrée

- Présélection après étude du dossier de candidature.
- Tests de sélection sur une journée (tests d'aptitude, tests de personnalité, questionnaire écrit et deux entretiens individuels).

Avoir une entreprise d'accueil pour passer les tests n'est pas indispensable, mais obligatoire pour démarrer la formation.

www.cfpct.com

